

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Santé

Établissement déposant : Aix Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Sanctionnant le premier cycle des études de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique), le diplôme de formation générale en santé (DFG) est organisé en six semestres. Il permet aux étudiants d'acquérir les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes, biologiques et humaines, ainsi que des connaissances spécifiques dans les métiers visés. Il confère le grade de licence (180 crédits européens, ECTS).

La première année de DFG, la Première année commune aux études de santé (PACES) comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant au total 50 ECTS et, pour chacune des quatre filières, une UE spécifique apportant 10 ECTS. Les UE sont dispensées sous forme de cours magistraux et de visio-conférences. Chaque filière possède son propre *numerus clausus*. Les étudiants qui le souhaitent peuvent participer aux épreuves des quatre concours. En fonction des résultats obtenus aux différents concours, des possibilités de réorientation sont offertes aux étudiants, essentiellement par l'intermédiaire de passerelles pédagogiques vers une deuxième année de licence de l'Université.

Les enseignements des deuxième et troisième années de diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP, 60 ECTS par an) visent à approfondir les bases acquises en PACES avec pour finalité l'orientation de l'étudiant vers les différents métiers auxquels conduisent des études de pharmacie.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

Les étudiants de PACES disposent de l'information concernant les modalités pédagogiques de leurs études sur le site internet de la faculté de médecine mais les connaissances et compétences attendues à l'issue de la PACES ne sont pas précisées. Une demi-journée de présentation des filières est organisée à l'occasion de la rentrée universitaire mais aucune précision n'est apportée sur son déroulement.

En amont, la faculté de médecine participe à différents événements comme le salon de l'étudiant pour apporter aux lycéens intéressés des informations sur les filières de santé et leurs programmes.

Une cellule Handicap a été mise en place pour les étudiants relevant de cette situation pour proposer des mesures adaptées mais aucun dispositif particulier n'est prévu pour les étudiants salariés ou sportifs de haut niveau.

Une partie de l'information sur les débouchés en cas d'échec au concours est disponible en ligne, complétée à l'occasion d'un forum Réorientation, organisé au début du second semestre.

La mutualisation des quatre UE spécifiques entre filières est organisée de telle façon qu'elle permet aux étudiants de se présenter au concours des quatre filières (les UE 11,12 et 13 sont mutualisées sur deux des filières, seule l'UE 14 est spécifique à la filière pharmacie). De plus, la formation permet également le recrutement d'étudiants pour les formations de masso-kinésithérapie (Institut de formation en masso-kinésithérapie de Marseille, IFMK), de manipulateur en électroradiologie médicale (Institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale, IFMEM de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, APHM), d'ergothérapeute (Institut de formation en ergothérapie de la Faculté de médecine) et de psychomotricien (Institut supérieur de rééducation psychomotrice, ISRP). Une mutualisation

d'UE est également réalisée avec deux autres diplômes de l'établissement : le certificat de capacité d'orthophonie et le certificat de capacité d'orthoptie.

Les modalités pédagogiques sont limitées à des cours magistraux qui, du fait de l'importance de l'effectif (3288 inscriptions principales en 2014-15), sont répartis dans plusieurs amphithéâtres, avec visio-transmission en direct. La répartition des étudiants pour l'enseignement magistral entre l'amphithéâtre principal et les amphithéâtres en visioconférence n'est pas précisée. Même si cela pose des difficultés logistiques, un enseignement dirigé en petits groupes pourrait être mis en place afin de faciliter la compréhension des étudiants.

Aucune information n'est donnée sur l'accès à une plateforme de cours en ligne.

Les épreuves du concours de PACES sont des questions à choix multiples à l'exception d'une partie de l'épreuve de l'UE de santé, société et humanité (40 %) réalisée sous forme rédactionnelle. Les modalités de correction de cette partie rédactionnelle ne sont pas précisées.

La répartition des étudiants pour les épreuves du concours est effectuée dans de nombreux amphithéâtres, ce qui peut poser un problème concernant l'équité des conditions matérielles de son déroulement.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un dispositif d'aide à la préparation du concours est organisé par une association d'étudiants de deuxième et troisième années des quatre filières. Il n'est pas fait mention dans le document de l'implication des enseignants notamment dans la formation ou l'accompagnement des étudiants tuteurs. Le document ne donne pas de renseignements sur l'efficacité du système de tutorat pour la réussite au concours PACES.

On ne retrouve pas de renseignements sur d'éventuels dispositifs mis en place pour les étudiants en difficulté d'apprentissage au cours de leur PACES à l'exception d'une information donnée au début du second semestre sur les possibilités de réorientation.

Les réorientations font l'objet de conventions avec d'autres composantes d'Aix-Marseille Université (AMU) dans le secteur santé ou hors santé et concernent tous les étudiants en échec, « collés » ayant validé moins de 60 ECTS ou "reçus-collés" ayant validé plus de 60 ECTS mais non classés en rang utile. Un document est fourni aux étudiants concernant ces possibilités. La majorité des étudiants se réorientent vers le secteur sciences au niveau de la première année de licence (L1) mais on pourra apprécier que de nombreuses sources d'information sur les réorientations possibles soient disponibles pour les étudiants et que plusieurs conventions aient été signées avec d'autres composantes de l'AMU (Institut universitaire de technologie (IUT), Polytec, sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), sciences, droit, lettres etc.). Les conditions de réorientation sont clairement expliquées dans le document en mentionnant les différentes possibilités selon les notes des étudiants en réorientation.

Un suivi des étudiants en réorientation a été mis en place en 2012 et 2015 au niveau de l'Université par l'intermédiaire de son service dédié à la vie étudiante. Le taux d'échec est important (60 %) pour les étudiants se réorientant à l'issue du premier semestre mais diminue pour les réorientations en fin d'année de PACES (41 % pour les réorientations en L1 et 21 % pour les réorientations en deuxième année de licence (L2)).

Un dispositif est mis en place permettant aux étudiants non admis au concours de se réinscrire en PACES après avoir validé les crédits requis dans d'autres formations mais très peu d'étudiants l'utilisent (12 en 2013-14, 2 en 2014-15). Aucune indication n'est disponible sur l'information qui leur est apportée ni sur les modalités de sélection de ces étudiants et leur devenir.

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Les effectifs en PACES sont globalement stables sur les quatre dernières années (2992 en 2012 et 2958 en 2015) avec un taux de réussite dans une des quatre filières PACES de 22,1 % sans qu'il soit possible de déterminer à partir des chiffres fournis s'il s'agit de la réussite à la filière « premier choix ».

Chez les étudiants passant le concours pour la première fois, le taux de réussite est de 10,8 % alors qu'il est de 40,5 % chez les redoublants.

Les résultats en termes de réussite, pour les étudiants redoublants ayant obtenu 60 ECTS mais non classés en « rang utile », à l'issue de la première inscription au concours, sont passés de 50 % pour l'année 2011/2012 à 40 % en 2012/2013 pour se stabiliser ensuite autour de 35 %. Une diminution importante de cette réussite est donc observée mais qui ne fait l'objet d'aucun commentaire dans le dossier.

En 2014-2015, 71 % des étudiants ont choisi de s'inscrire à plus d'une filière. Cependant, l'étude statistique montre que le taux de réussite (passage en deuxième année d'une filière) diminue avec le nombre de concours auquel sont inscrits les étudiants : 57 % pour un seul concours, 23% pour deux concours et seulement 6% pour plus de trois concours.

La grande majorité des étudiants inscrits en PACES sont issus d'un baccalauréat scientifique (95 % en 2014-15), 26,4 % avec une mention très bien. Les données statistiques présentées dans le document ne permettent pas d'individualiser les étudiants selon la ou les filières choisies.

29 % des étudiants inscrits en PACES ne se réinscrivent pas dans les filières de réorientation de l'AMU. Pas d'information sur leur devenir.

Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES

Pour la filière pharmacie, 97,4 % des admis viennent d'un baccalauréat scientifique mais la proportion de mention très bien passe de 28 à 16 % avant et après la prise en compte des vœux d'affectation.
De 10,3 à 11,6 % des inscrits en PACES sont admis en deuxième année de pharmacie. A noter qu'une partie du *numerus clausus* de l'AMU pour la pharmacie est destinée aux étudiants de Nice et Corte qui ne disposent pas de Faculté de pharmacie et qui rejoignent l'AMU.
Aucune information permettant d'évaluer l'admission dans la filière pharmacie par rapport au rang de choix de la filière n'est disponible. 48 % des étudiants concourent pour pharmacie mais il est impossible de savoir si c'est en premier choix ou dans une politique de multi-choix.
Le document ne précise pas le taux de réussite des étudiants primants ni celui des redoublants.
Il aurait été bon de disposer d'une évolution à cinq ans.

Pilotage de la PACES

Le tableau des enseignants est fourni avec grade et enseignements dispensés ainsi que l'implication éventuelle comme responsable pédagogique d'UE. Un responsable enseignant de chaque UE est clairement identifié. Il coordonne les enseignements de l'UE et l'épreuve de contrôle des connaissances.
On notera cependant une très grande majorité d'enseignants de médecine par rapport aux autres filières. Seules les UE fondamentales 1, 3 et 4 sont codirigées par un couple médecin/pharmacien.
Il n'y a pas de jury par filière mais il existe un jury commun composé des responsables de chaque UE et présidé par le Doyen de médecine.
Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais le comité des études de la Faculté de médecine, composé d'enseignants, d'étudiants et d'administratifs, remplit cette fonction de réflexion pédagogique sur l'organisation et le contenu des enseignements à laquelle les étudiants participent par l'intermédiaire de leurs élus. Cependant, le document ne fournit pas d'indication sur l'implication des autres filières que médecine à ce comité d'études. On peut regretter que ce conseil ne soit pas plus ouvert au milieu socio-économique lié à la santé. De plus, il semble qu'il ne soit pas spécifique à la PACES mais pour tout niveau d'études. Compte tenu des enjeux spécifiques de cette année d'études (taux d'échecs important, réorientations), un conseil propre de perfectionnement pour la PACES serait préférable.
Un dispositif d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE) a été mis en place en 2013-2014 avec une première campagne d'enquêtes auprès des étudiants. Son rôle est de faire évoluer les formations et les enseignements en prenant en compte l'avis des enseignants et des étudiants. Le document ne précise pas si le dispositif est général sur l'AMU ou spécifique aux études de santé dans ses différentes filières en particulier sur l'implication des étudiants PACES dans ce processus.
L'évaluation au sein de la formation porte actuellement principalement sur le suivi des réorientations au sein de l'AMU mais ne donne pas de précision sur le devenir des étudiants qui sortent de l'AMU.
Il ne semble pas exister de réel processus d'autoévaluation spécifique à la filière santé.

Conclusion de l'évaluation de la PACES

Points forts PACES :

- Nombreuses réorientations proposées par l'intermédiaire de conventions avec d'autres composantes de l'AMU et suivi de ces réorientations par enquête du comité de la vie étudiante.
- Dispositif d'information organisé tout au long de l'année universitaire pendant la première année commune des études de santé et en amont auprès des lycéens.

Points faibles PACES :

- Modalités pédagogiques restreintes à l'enseignement magistral.
- Conseil des études constitué exclusivement d'enseignants, d'administratifs et d'étudiants de la filière médecine.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques
<p>La formation se déroule à la Faculté de Pharmacie et a pour objectif d'apporter à l'étudiant les compétences nécessaires à la bonne utilisation de ses connaissances spécifiques dans le domaine du médicament et autres produits de santé mais aussi d'orienter sa future pratique professionnelle dans les domaines de l'officine, de la biologie médicale, de l'industrie ou de la recherche.</p> <p>L'enseignement est constitué en DFGSP2 de 10 UE « fondamentales » obligatoires avec deux UE libres supplémentaires non validantes d'anglais et projet d'orientation professionnelle. Cette dernière UE permet à l'étudiant de réfléchir à son projet professionnel dès la deuxième année de ses études.</p> <p>En DFGSP3, les UE proposées (huit UE fondamentales et deux UE à choix parmi sept en semestre 5 et 10 en semestre 6) permettent la mise en place d'un parcours personnalisé avec la possibilité pour l'étudiant d'orienter sa future pratique et de s'ouvrir à la recherche. On appréciera également le fait que pratiquement toutes les UE fondamentales et optionnelles proposent des travaux dirigés (TD) et des travaux pratiques (TP - environ 30 % de TP par étudiant et par semestre).</p> <p>La pédagogie est variée avec cours magistraux et enseignements dirigés ou pratiques mais aussi utilisation d'outils numériques (plateforme AMETICE) et de simulation (pharmacie virtuelle Pharmafac). Un stage d'initiation en officine dès l'admission en DFGSP2 et un stage d'application de deux semaines en officine en DFGSP3 sont mis en place. Ces stages sont encadrés et évalués. Le bilan des compétences est assuré par la remise à l'étudiant entrant en deuxième année d'un livret de stage contresigné par le maître de stage. Les compétences évaluées dans le livret ne sont pas détaillées.</p> <p>Les étudiants ayant validé leur DFGSP peuvent se présenter au concours passerelle (trois étudiants concernés en 2014-2015). Il est proposé une expérimentation Alter-Paces pour favoriser l'accès à la formation pour les étudiants venant d'une formation niveau licence scientifique. Les résultats de ce dispositif ne sont pas donnés dans le document.</p> <p>Malheureusement, on peut regretter qu'aucun enseignement de DFGSP ne soit mutualisé avec d'autres filières.</p>
Dispositifs d'aide à la réussite
<p>Plusieurs difficultés pédagogiques ont été identifiées dans le parcours des étudiants de la formation venant du déficit en matières spécifiques de la filière dans le programme PACES, de la non-homogénéité des cours selon la provenance des étudiants (Nice, Corte) et du pourcentage important d'étudiants choisissant la filière par défaut (30 %). Des dispositifs ont été mis en place pour compenser ces difficultés avec des cours de soutien et du tutorat ainsi qu'une aide à l'orientation. Malheureusement, peu de précisions sont fournies.</p> <p>La mission Handicap de l'AMU prend en charge les étudiants en situation de handicap par l'intermédiaire de la médecine préventive et un contrat pédagogique personnalisé est proposé aux sportifs de haut niveau.</p> <p>L'intervention de professionnels venant présenter leurs activités et la participation d'associations étudiantes est très appréciable.</p> <p>Il n'existe pas de mobilité sortante à ce stade d'étude, par contre l'arrivée d'étudiants ERASMUS est très intéressante. Malheureusement cela semble être limité à l'année 2015/16.</p>
Pilotage de la formation
<p>L'encadrement pédagogique des étudiants fait appel à des enseignants de l'unité de formation et de recherche (UFR) de pharmacie à l'exception des intervenants en anglais et AFGSU (attestation de formation aux gestes et soins d'urgences). On appréciera un nombre relativement élevé de professionnels non universitaires (16 %).</p> <p>On regrettera l'absence de conseil de perfectionnement pourtant recommandé.</p> <p>Les évaluations des enseignements par les étudiants ont été mises en place depuis 10 ans à partir d'un dispositif via l'espace numérique de travail (ENT) par éléments constitutifs et par UE. A partir de compilations automatiques, les résultats sont soumis au vice-doyen pédagogique et les adaptations sont intégrées dans les nouveaux contrôles de connaissance. On aurait apprécié une analyse sur les quatre-cinq dernières années en non limitée à 2015/2016.</p> <p>L'encadrement des stages et de l'enseignement pratique n'est pas renseigné dans le document.</p> <p>Un suivi de compétence est assuré à partir « d'un passeport professionnel » précisant les rencontres étudiant-professionnels et les participations à des congrès. Cette démarche est remarquable.</p>

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Les effectifs d'étudiants inscrits en DFGSP2 sont, en moyenne, de 230 étudiants. On retient un taux important de redoublements en lien avec les difficultés pédagogiques rapportées plus haut et à l'effet PACES. Nous noterons une nette amélioration entre les années 2011/2012 et 2014/2015 (23 à 12 %).

Le taux d'abandon est en moyenne de trois à quatre étudiants par an à la fin de DFGSP2 et trois étudiants ont quitté le cursus en 2014/2015 pour une autre formation de la filière santé non précisée.

Le nombre d'étudiants entrants par le dispositif passerelle en FGSP3 est de cinq étudiants.

Il n'existe pas de renseignements dans le document sur le profil des étudiants en situation d'échec ni sur le suivi de ces étudiants. On ne dispose pas d'information sur l'intégration et le suivi des étudiants passerelle dans la formation.

Conclusion de l'évaluation des deuxième et troisième années

Points forts DFGSP:

- Mise en place d'un projet d'orientation professionnel (POP) permettant aux étudiants une orientation professionnelle précoce.
- Mise en place d'une plateforme de pharmacie virtuelle « Pharmafac ».
- Prise en compte effective des évaluations des étudiants.
- Mise en place d'un suivi de compétence.

Points faibles DFGSP:

- Pas de conseil de perfectionnement.
- Pas de mutualisation avec d'autres filières.
- Voie d'accès à la recherche insuffisamment détaillée.

Avis global et recommandations :

La formation permet l'accès, par de nouvelles formes de pédagogie (informatiques et simulations), à une découverte précoce des différentes facettes de la profession pour une orientation documentée des étudiants afin de limiter les réorientations d'une filière prise par « défaut » par les étudiants dans une proportion non négligeable (30 %).

Il serait cependant intéressant d'offrir aux étudiants une ouverture aux autres aspects de la profession par les stages en particulier dans le domaine de la recherche.

L'ouverture au monde socio-économique et à l'international (ERASMUS) est réelle et doit être poursuivie.

La mise en place d'un conseil de perfectionnement dédié à la filière est fortement recommandée.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Yvon Berland



Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Type de diplôme : DFG

N° du rapport HCERES :
419835

Intitulé de la formation :
Diplôme de Formation Générale en
Sciences Pharmaceutiques

Avril 2017

**Observations émises en réponse
au rapport du
HCERES (vague C)**

Rubrique	Réponse
-----------------	----------------

Conclusion de l'évaluation de la PACES	
Points faibles PACES	<p>Le choix d'un enseignement exclusivement magistral est fait d'une part en raison des effectifs et d'autre part par volonté d'équité, enjeu majeur en situation de concours.</p> <p>Si le pilotage matériel de la PACES est sous la responsabilité de la Faculté de Médecine, l'organisation pédagogique fait appel aux enseignants de différentes composantes avec notamment une répartition équilibrée des responsabilités d'UE avec la Faculté de Pharmacie.</p>

Conclusion de l'évaluation des deuxième et troisième années

Points faibles

« Pas de conseil de perfectionnement »

S'il n'y a pas de « conseil de perfectionnement », l'organisation des différentes instances de la faculté permet de traiter les sujets pour lesquels le conseil de perfectionnement est saisi pour donner un avis.

Ces différentes instances (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, Conseil de la Faculté, Equipe de Direction, Commission Pédagogique, Bureau décanal) présentent globalement dans leur composition, les différentes catégories de membres requises dans un conseil de perfectionnement (doyen, enseignants-chercheurs élus, BIATSS élus, étudiants élus, représentants de la formation élus, professionnels) et en assurent les missions.

« Pas de mutualisation avec d'autres filières »

La première année de DFG, qui correspond à la PACES, est complètement mutualisée entre les différentes filières de santé.

De plus, les étudiants effectuent leur PACES, en faculté de médecine à Marseille, Nice et Corte. Ils n'intègrent concrètement leur faculté de pharmacie qu'au début de la 2^e année du DFG.

Cette mutualisation complète génère un déficit de l'enseignement des disciplines fondamentales qui constituent le socle des études de pharmacie.

Dans l'objectif principal de combler les manques induits par la PACES, mais également pour permettre aux étudiants d'acquérir une formation optimale aux disciplines pharmaceutiques, il apparaît peu opportun de mutualiser des enseignements au-delà de la PACES.

« Voie d'accès à la recherche insuffisamment détaillée »

En complément des UE d'initiation à la recherche mentionnées dans le paragraphe 1.8 du document soumis pour l'évaluation, les étudiants ont également la possibilité d'effectuer des stages en laboratoire de recherche, sous forme d'UE libre, et ce dès la 2^e année.

De plus, depuis 15 ans, une « Journée de la Recherche » est organisée chaque année au sein de la faculté, afin de promouvoir la recherche et de sensibiliser de façon précoce les étudiants. Les cursus et les métiers de la recherche leur sont présentés ; les responsables d'équipe exposent leurs thématiques et des jeunes doctorants présentent leurs travaux sous forme de communications orales et de posters. Cette journée est banalisée du point de vue des enseignements.

Enfin, des conférences métiers sont organisées dans le planning des cours de la 2^{ème} année, dont certaines en lien avec la recherche :

- Comment et où faire de la recherche ?
- Le métier d'enseignant-chercheur en faculté de pharmacie
- Le DES Innovation Pharmaceutique et Recherche

Conclusion de l'évaluation du DFG

Avis global et recommandations

« Il serait cependant intéressant d'offrir aux étudiants une ouverture aux autres aspects de la profession par les stages en particulier dans le domaine de la recherche. »

Le cadre réglementaire des études de pharmacie impose plusieurs stages en officine (6 semaines de stage d'initiation post-PACES, 15 jours de stage d'application en 3^e année), alors que les métiers offerts par le cursus pharmaceutique sont très variés (industrie, biologie, pharmacie hospitalière, ...).

A côté de ces stages réglementaires en officine, la politique de la faculté est de permettre à l'étudiant de réaliser précocement des stages, dans l'objectif de lui permettre de découvrir d'autres métiers de la pharmacie. Dans le cadre de l'UE « Projet d'Orientation Professionnelle », il est proposé, sous la forme d'UE libres (*non prises en compte dans la validation de l'année et sans attribution d'ECTS, mais néanmoins inscrites comme suppléments au diplôme*), la possibilité de stage de découverte du monde professionnel et/ou de stage de recherche, d'une durée de 15 jours à 1 mois.

Conscients de ce besoin de confrontation avec la pratique professionnelle pour permettre aux étudiants de choisir de façon précoce et proactive leur orientation, l'organisation d'un stage d'observation de 15 jours en milieu hospitalier (1 semaine en pharmacie à usage intérieur et 1 semaine en laboratoire de biologie médicale) est en cours de mise en œuvre en 2017.

« La mise en place d'un conseil de perfectionnement dédié à la filière est fortement recommandée. »

Voir rubrique « point faibles ».